

Compte rendu de la séance du mercredi 4 novembre 2015

Présents : Sylviane TRONCHE, Brigitte JOLY, Régis GOETGHEBEUR, Renée GIRAUD, Michel BAVIELLO, Marie-Ange CHIVOT, Jean-François AUTERIVES, André MULLER.

Absents excusés : Murielle PALCY, Robert PICAUD, Pierre EELBODE, Emily RIGAUT, Achille HOURDE, Sandra DURANT, Grégory SIMONEK.

Absents : Marta PIEQUET, Jérémy GURHEM.

Secrétaire de la séance: Renée GIRAUD

Ordre du jour:

- Lecture du précédent compte rendu.
- Point sur la rentrée.

- Délibérations :

- Concours du receveur municipal. Attributions d'indemnités.
- Formation gestes 1er secours.
- Avenant au règlement intérieur de la cantine.
- Mandatement avant budget.

- Informations diverses :

- Projet intercommunal. Situation après présentation de l'esquisse le 7 octobre 2015.
- Compte rendu de l'entretien avec M. l'Inspecteur départemental IDEN.
- Courrier adressé à Monsieur le Maire de Jaignes.

- Questions diverses.

Madame la Présidente fait lecture du compte rendu de la réunion du 2 juillet. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- Point sur la rentrée

Madame TRONCHE fait un bilan rapide et positif de la rentrée : enseignants, personnels, activités... Petits travaux divers effectués dans les classes et la cuisine de la cantine. Merci aux agents communaux qui ont su s'organiser et se répartir les tâches.

Elle est en mesure de donner les effectifs par niveaux à la date du 25 septembre :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	19	20	13	16	23	16	14	18

Un total de 141 élèves soit une moyenne de 23.5 élèves par classe.

Des informations plus précises de la répartition dans les classes seront données lors du conseil d'école du 6 novembre à Tancrou.

- Délibérations du conseil :

Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnités.

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer afin d'allouer les indemnités de conseil et de confection de budget, accordées aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur de notre Collectivité, à Madame Emmanuelle HURY.

Cette indemnité rémunère différentes prestations supplémentaires et facultatives demandées au Receveur de la Collectivité, au titre de Conseil en matière budgétaire, économique, financière et de trésorerie.

Formation gestes 1er secours

Madame la Présidente demande au Conseil Syndical l'autorisation de planifier une formation aux gestes de 1er secours, auprès des agents volontaires du SIRP et communal.

Cette formation, sera organisée par la Croix Rouge et pourra se dérouler fin novembre. 60 € par agent sont demandés.

Avenant au règlement de la cantine

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical une modification du règlement service périscolaire, restauration, garderie du SIRP .

Un avenant à l'article 3 est nécessaire afin de permettre le remboursement des frais de cantine/garderie, pour raisons exceptionnelles.

Mandatement avant budget

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation de l'assemblée, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes aux remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits. Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget 2015 s'élèvent au total à 43 510.24 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 10 877.56 €.

Il y a, de ce fait, lieu d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget 2016 selon la répartition suivante :

- Chapitre 20

Article 2031 : 7 750 €

Article 2051 : 500 €

- Chapitre 21

Article 2135 : 500 .00 €

Article 2184 : 2 127.56 €

Ces 4 délibérations, après consultation et vote du Conseil syndical, sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

- **Projet intercommunal.**

Mme Tronche fait la synthèse de la réunion du 7 octobre concernant la présentation de l'esquisse des différentes actions du projet. Elle explique que des réunions ont eu lieu les jours suivants sur chaque site entre le maire de la commune concernée et l'architecte Mr Franquet. Les résultats de ces consultations donneront lieu à la présentation de l'Avant Projet Sommaire le lundi 16 Novembre, 18h à la mairie de Cocherel.

Mme Tronche a remis le jeudi 15 octobre, à chaque maire un tableau financier prévisionnel dont elle donne un rapide commentaire :

-Coût des travaux HT : 292 000,00€

-Montant total HT (travaux+frais d'études diverses) : 386 170,00€

Chaque commune s'engage à verser au SIRP ce montant total +la TVA.

La DGFI P(Direction Générale des Finances Publiques) devant donner son aval après étude de chacun des budgets communaux.

Mme Chivot demande ce qui se passerait si une des communes ne pouvait pas conduire son action.

Mme Tronche répond que contrairement à un contrat rural communal, 3 actions ne sont pas obligatoires, si cette éventualité se présentait le SIRP et les 3 conseils municipaux se réuniraient pour savoir la suite à donner, elle espère bien entendu que ce projet se réalisera dans les conditions prévues actuellement.

Mme Tronche rappelle la réunion du 16/11 où toutes les remarques, les questions de tout ordre trouveront des réponses précises auprès de Mr Bouchet.

- Rencontre avec Mr l'inspecteur de l'EN de la circonscription :

Mme Tronche a présenté à Mr Pinard, IEN, le RPI, son historique et son organisation actuelle ; le problème en cas d'absence d'une enseignante non remplacée a été posé. Mr l'Inspecteur a tenu à rappeler que dans le cas des classes uniques comme Jaignes et Tancrou il porte une attention particulière à ce que le remplacement soit assuré , néanmoins la commune est responsable de l'accueil des élèves ... Mme Tronche précise qu'effectivement sur ces 2 communes des agents communaux assurent cet accueil le matin et l'après-midi avant l'entrée en classe comme il se doit et que les enseignantes ont mis en place un système qui permet de « dispatcher » les enfants dans les autres classes afin de pallier à la situation d'absence . Système qui fonctionne bien.

Mr l'inspecteur se dit favorable au maintien de cette procédure à condition de la formaliser dans un protocole entre le RPI et l'IEN. Mme Tronche fera part de cette proposition aux enseignants et propose que ce protocole soit validé lors du CE du 6/11.

Suite à ce compte- rendu pour répondre à la question de Mme Joly, Mme Tronche précise que l'accueil des élèves s'effectue par un agent communal adjoint technique que cela entre dans ses attributions et donc ne pose pas de problème d'assurance au cas où un accident interviendrait, elle a eu recours à un adjoint administratif récemment à titre exceptionnel pour la garderie et l'accueil du matin. Elle remercie Mme Iselin qui par solidarité pour sa collègue a accepté cette surveillance.

A sa connaissance un élu peut également effectuer cette tâche.

Lors du CE Mme Tronche rappellera qu'en cas du non passage des cars scolaires (neige, verglas) le service cantine ne pourra être assuré.

- Courrier à Mr le maire de Jaignes :

Mme Tronche conformément à ce qu'elle a écrit réitère auprès des délégués du RPI les raisons de sa vive inquiétude et de son incompréhension quant au retard du versement de la participation de la commune de Jaignes. A cet effet elle remet à chaque élu les éléments comptables dépenses et recettes de Janvier à Octobre. Elle remet à Mme Joly vice-présidente le même dossier destiné à Mr Hourdé qui en a fait la demande.

Ces documents sont à ses yeux, les meilleurs arguments à fournir à ceux qui pouvaient penser que le SIRP n'était pas à 40 000€ près. Avant consultation elle recommande aux délégués de porter leur attention au chapitre « charges du personnel » et donc de constater que le montant non versé correspondait à 4 mois de salaire des 8 agents du SIRP...Pour elle l'essentiel est dit.

Mme Tronche demande si des remarques ou questions sur la « comptabilité » font l'objet d'explications, Mme Iselin ayant à leur disposition, si nécessaire, tous les détails des écritures présentées. Aucune question n'est posée.

Mr Muller évoque le fait que peut-être Mr le maire de Jaignes avait utilisé un délai de paiement réglementaire. Mr Baviello lui fait savoir que si une telle possibilité avait existé le débat actuel n'aurait pas lieu . Mme Iselin explique que dès lors qu'un budget est voté et approuvé la commune est engagée. Mme Tronche regrette que Mr Hourdé n'ait pas eu

confiance en sa capacité à résoudre un problème, si problème il y avait puisque aucune explication ne lui a été fournie... **Elle tient à ajouter que la rentrée 2015 n'aurait pu avoir lieu si les communes de Cocherel et Tancrou avaient procédé de la même manière.**

Mme Chivot déplore ce manque de dialogue et cette façon d'opérer.

Mr Régis GOETGHEBEUR estime que tout cela s'apparente à une querelle de clochers ou/et de personnes, et trouve dommageable que l'intérêt des enfants ne soit pas placé avant toute chose.

Mme Tronche se dit tout à fait d'accord avec cette remarque et conclut que le RPI quels que soient ses présidents, ses divergences a toujours surmonté les différends en plaçant les enfants au cœur de leurs préoccupations. Elle fera en sorte que cette détermination se poursuive et souhaite considérer que cet incident de parcours est clos.

- Remerciements

Mr Roger remercie tous les membres du SIRP (enfants, parents, enseignants, collègues, élus) d'avoir su partager sa peine et celle de David lors du décès d'Angèle.

Mme Tronche profite de cet instant pour remercier toutes les employées du RPI qui ont fait preuve de solidarité en ce début d'année scolaire où certaines d'entre elles ont traversé des épreuves difficiles, à aucun moment le service auprès des enfants n'a été perturbé, merci également à Isabelle Parry qui répond toujours présente à mes nombreuses sollicitations.

Les membres du RPI lui souhaitent un bon rétablissement.

La séance est levée à 21h45